
Commission Administrative Paritaire Départementale du 13 décembre 2013

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur le Directeur académique,

En préambule de cette déclaration, permettez-moi, au nom du SNUDI FO, de vous souhaiter la bienvenue, dans vos fonctions de Directeur académique du département des Bouches du Rhône. Nous espérons que nos échanges, notamment à travers les instances paritaires, seront fructueux, dans l'intérêt de l'ensemble des personnels dont vous assumez la gestion.

Soyez assurés, monsieur le Directeur académique, que le SNUDI FO, fidèle au mandat qu'il a reçu des personnels, continuera de défendre les droits liés aux statuts des personnels de l'Education nationale. Notre combat pour que l'ensemble des titulaires remplaçants puissent enfin obtenir l'intégralité de l'indemnité ZEP à laquelle ils ont droit, avec effet rétroactif, est un exemple concret de notre orientation syndicale.

Cette première CAPD que vous présidez se tient dans un contexte de rejet unanime de la profession contre la réforme des rythmes scolaires que tente de nous imposer notre ministre. La mobilisation massive du 12 février l'avait déjà montré. Les grèves du 14 novembre et du 5 décembre, à l'appel de l'intersyndicale majoritaire SNUipp-FSU, FO, CGT et SUD, ont confirmé et amplifié ce rejet, rassemblant des personnels enseignants mais également des personnels territoriaux, des parents d'élèves et des élus locaux qui, de plus en plus, refusent d'élaborer des PEdT dans leurs communes.

Le ministre reste sourd et persiste en engageant désormais la refonte et la casse des statuts. Dès lors, la grève se propage dans d'autres secteurs de l'Education nationale. Comme les enseignants du premier degré, ceux des classes préparatoires, du second degré et de l'enseignement supérieur se mobilisent en cette période pour défendre leurs statuts.

Même si quelques syndicats soutiennent le ministre dans son entreprise de territorialisation de l'école, le ministre est désormais de plus en plus isolé.

Le SNUDI FO, pour sa part, exige clairement la suspension de la réforme des rythmes et le retrait du décret comme préalable à toute ouverture de discussion.

Monsieur le Directeur académique, par votre intermédiaire, nous interpellons notre ministre : ce ne sont pas les réponses qu'attendent les milliers de grévistes dans notre département.

En ne répondant pas aux revendications, il prend la responsabilité d'un conflit d'ensemble l'opposant à toutes les catégories de personnels qui refusent sa loi de refondation et ses conséquences sur les statuts, les conditions de travail et les salaires.

La profession peut compter sur Force ouvrière pour défendre l'Ecole de la République pour que l'Education reste nationale, contre toute tentative de territorialisation.

Fidèles à notre mandat qui exige l'abrogation du décret du 24 janvier, vous comprendrez, Monsieur le DASEN, que nous déclinons votre invitation à participer à la 1^{ère} réunion du groupe de suivi départemental de la réforme des rythmes scolaires, réunion que vous avez programmée après qu'un syndicat ait usé de son droit d'alerte pour l'imposer dans notre département.

Nous avons largement exprimé notre position auprès des collègues. Nous les appelons à ne répondre à aucune sollicitation de l'administration ou des mairies pour réfléchir à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée prochaine... La réforme des rythmes scolaires est cadrée par la loi Peillon de territorialisation de l'école.

Dans ce cadre, demander aux enseignants de participer à l'organisation de « leur » semaine scolaire pour l'an prochain, n'est-ce pas les « piéger » en les associant à la déclinaison locale de cette réforme génératrice d'inégalités ?

La consultation, n'est-elle pas en fait un prétexte pour que les enseignants cautionnent le processus d'éclatement de l'école en une multitude d'établissements aux règles et aux fonctionnements différents en fonction de la commune ?

De la même manière, les comités de suivi visent à associer les syndicats à la mise en œuvre de la réforme rejetée par la profession et nous refusons de nous rendre « complices » de l'application d'une réforme que nous combattons.

Concernant le point des promotions à l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUDI FO remercie les personnels de la Division du personnel pour l'ensemble des informations transmises et traitées dans les temps, communiquées par mail ou lors du dernier groupe de travail.

Dans un contexte de perte de pouvoir d'achat constant, plus de 7% depuis 2010 par le gel du point d'indice, aggravé par l'augmentation de la contribution retraite, les promotions sont un temps fort dans la carrière des enseignants, et la seule possibilité d'augmenter leur traitement.

Le SNUDI FO continue de revendiquer un avancement au rythme le plus rapide pour tous et la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12^{ème} et 13^{ème} échelon, accessible à tous avec l'indice terminal 783 de la hors classe.

En questions diverses, nous aimerions aborder

- problème du manque de remplaçants (Aix-Sud, Marseille 4...)
- La situation des psychologues scolaires de Marseille 6
- annonces prématurées de certains IEN sur la prochaine carte scolaire qui déstabilisent les équipes dans les écoles.

Je vous remercie de votre attention.